



Pension alimentaire impayée

Par **willemine**, le **27/06/2009** à **13:37**

Bonjour,
Merci d'avoir répondu à ma question, cependant j'ai déjà fait le nécessaire auprès de la caisse d'allocation familiale de mon département, en son temps, mais à cette époque je ne savais pas du tout où il se trouvait, est-ce que si je fournis certaines infos à la CAF, cet organisme ne va pas déduire l'allocation de soutien familial que je perçois depuis plus de 15 ans, d'abord pour 4 enfants et maintenant pour 1 enfant ? merci de me répondre
Cordialement

Par **jeetendra**, le **27/06/2009** à **13:51**

[fluo]apparemment vous avez déjà fait le nécessaire auprès de la CAF[/fluo], à quoi vous servirait-il alors de vous tourmenter, vous percevez à la place (pension alimentaire), l'allocation de soutien familial, ou c'est l'un ou c'est l'autre, pas les deux à la fois. rnrn[fluo]La suite c'est entre votre ex-conjoint et la CAF [/fluo]qui s'est substituée à vous en vous accordant l'allocation de soutien familial qui est versée aussi longtemps que les allocations familiales.
Cordialement